

Lorsque les honoraires sont à la **charge du vendeur**, il est désormais interdit d'indiquer la mention "FAI" ou "HAI" à côté du prix. Seule une mention type "honoraires charge vendeur" figurera sur l'annonce.

Lorsque les honoraires sont à la **charge de l'acquéreur**, c'est le prix honoraires inclus qui apparaît en premier, puis le prix entendu "hors honoraires", et enfin la mention "honoraires" suivie du pourcentage qu'ils représentent, TTC, de la valeur du bien entendue hors honoraires.

Selon l'article 6-1 de la loi ALUR, il est dorénavant strictement interdit de permuter la charge des honoraires en changeant ultérieurement la nature du mandat (vendeur en acquéreur).

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées*.

*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR IMMOBILIER D'HABITATION :

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC
De 0€ à 50 000€	4 900€
De 50 001€ à 70 000€	6 900€
De 70 001€ à 100 000€	7 900€
De 100 001€ à 120 000€	8 900 €
De 120 001€ à 160 000€	9 900€
De 160 001€ à 240 000€	10 900€
De 240 001€ à 270 000€	11 900€
De 270 001€ à 320 000€	12 900€
De 320 001€ à 350 000€	13 900€
De 350 001€ à 400 000€	14 900€
De 400 001€ à 450 000€	15 900€
De 450 001€ à 500 000€	16 900€
De 500 001€ à 600 000€	17 900€
De 600 001€ à 700 000€	18 900€
De 700 001€ à 800 000€	19 900€
De 800 001€ à 900 000€	20 900€
De 900 001€ à 1 000 000€	21 900€
Au dessus de 1 000 000€	2,91% du prix de vente TTC

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR IMMOBILIER A AUTRE USAGE :

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC
De 0€ à 25 000€	3 900€
De 25 001€ à 50 000€	5 900€
De 50 001€ à 70 000€	7 900€
De 70 001€ à 100 000€	9 900 €
Au dessus de 100 000€	9,09% du prix de vente TTC

HONORAIRES DE TRANSACTION TERRAIN :

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC
De 0€ à 25 000€	3 500€
De 25 001€ à 50 000€	4 900€
De 50 001€ à 70 000€	6 900€
De 70 001€ à 100 000€	9 900 €
Au dessus de 100 000€	9,09% du prix de vente TTC

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR FONDS DE COMMERCE ET ENTREPRISES :

PRIX DE VENTE	COMMISSION HT
De 0€ à 25 000€	4 900€
De 25 001€ à 50 000€	7 400€
De 50 001€ à 100 000€	9 900€
Au dessus de 100 000€	9,09% du prix de vente TTC

HONORAIRES DE LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL

Honoraires liés à la constitution du dossier, à l'organisation des visites et à la négociation entre preneur et bailleur.

Montant des honoraires à la charge du preneur sur la base de 2 mois de loyer HT

Dernière mise à jour : 27 Novembre 2019